

Contribution déposée le 13/04/2022

Contribution de la LPO AURA DT RHONE dans le cadre d'une consultation publique sur une dérogation aux espèces protégées, concernant le péril aviaire à l'aéroport de Lyon Saint Exupéry

La LPO AuRA a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation. La LPO AuRA est agréée au titre de la Protection de l'Environnement, dispose également de l'agrément « Jeunesse et Éducation populaire » délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et est habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances départementales ou régionales.

Dans le cadre de la prévention du péril aviaire de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry, la société d'exploitation sollicite une dérogation pour la perturbation intentionnelle et la destruction de spécimens d'espèces animales protégées (oiseaux) sur l'emprise du site de l'aéroport, afin d'assurer la sécurité aérienne.

Les espèces concernées par les prélèvements sont le Faucon crécerelle, Buse variable, Goéland Leucopnée, Héron cendré, Milan noir, Choucas des Tours et Mouette rieuse, par différents moyens : sources lumineuses et sonores, et par armes à feu : fusil de chasse calibre 12, perturbation intentionnelle : laser potentiellement, cris de détresse, fusées crépitantes, cartouches au plomb.

Pour l'année 2021, 50 faucons crécerelle, 20 Buses variables, 10 Goélands leucopnée, 10 Hérons cendrés, 15 milans noirs, 10 choucas des tours et 10 mouettes rieuses seront prélevés.

Par rapport à l'année 2021, les quotas de prélèvement de 2022 sont plus élevés pour certaines espèces : 20 individus de plus pour le faucon crécerelle et 5 individus de plus pour les Goélands leucopnée.

L'aéroport Lyon Saint-Exupéry est le 1er aéroport français pour les collisions avec les rapaces.

Le taux d'incidents se situe entre 5.8 et 10.5, plus élevé en moyenne depuis 2014, avec 300 prélèvements/an. Le nombre de collisions est très variable mais plus stable depuis 2009.

Nous demandons à ce que de la prévention passive visant à rendre le milieu moins attrayant (déplacement de plantations attirant certaines d'espèces d'oiseaux) et de la prévention active soient employées, avec des méthodes non létales (effarouchements pyrotechniques, acoustiques, optiques) plutôt que l'utilisation d'armes à feu, dangereuses pour l'avifaune.

Il est également possible de repousser les espèces d'oiseaux en réglementant davantage les décharges publiques et en les plaçant à bonne distance de ces dernières.

De plus, la zone de l'aéroport de Lyon abrite de nombreuses autres espèces animales, oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens, et nous demandons à ce que ce projet n'impacte pas d'autres espèces.

Nous souhaitons des mesures d'accompagnement pour les espèces d'oiseaux concernées par la demande de dérogation (restauration de milieux favorables aux espèces prélevées), et nous aimerions avoir des précisions sur les différences entre dérangement et tir.

Pour la LPO AuRA DT Rhône